



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social

Les organismes de formation continue en Guadeloupe⁽¹⁾ en 2012

En assurant la formation continue et le développement des compétences, le système de formation professionnelle constitue un facteur essentiel de compétitivité de l'économie et de progrès social. Au 31 décembre 2012, 458 organismes de formation actifs étaient déclarés en Guadeloupe. Malgré un contexte économique difficile, le chiffre d'affaires de la formation continue n'a que légèrement diminué en 2012 (-1,0 %) pour atteindre un peu plus de 68,5 millions d'euros, après une hausse de 9,3 % en 2011. Ce secteur a bien résisté malgré la diminution de 2,6 % de la commande publique majoritaire en termes de moyens financiers. La commande privée est demeurée en hausse de 8,5 % par rapport à l'année 2011. Les 458 organismes actifs (+16,5 %) ont formé 85 941 stagiaires (+2,9 %) pour un volume global de 5 490 026 « heures stagiaire » en baisse (-8,7 %). La durée moyenne des formations passe à 63,9 heures en 2012 contre 72,0 heures en 2010. La nette progression du nombre de stagiaires en 2011, suivie d'une hausse en 2012, a contribué à des formations de durées moins longues (durée moyenne : 92,2 heures en 2009). Les formations plurivalentes de services (commerce, comptabilité, banques...) sont toujours les plus suivies (47,7 %) ; viennent ensuite les formations générales (+19,3 %) puis les technologies industrielles fondamentales (17,6 %).

Augmentation du nombre d'organismes de formation enregistrés en 2012

Le nombre d'organismes de formation enregistrés en Guadeloupe a augmenté entre 2011 et 2012. La quasi-totalité des organismes de formation relèvent de la sphère privée, 117 organismes sont cependant des associations régies par la loi de 1901. Quelques organismes émanent cependant de la sphère publique (Greta, Ministère de l'agriculture...). Cinq organismes sont parapublics (chambres consulaires : chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et chambre d'agriculture). Exception faite de la baisse du nombre de prestataires de formation en 2010-2011, l'augmentation de leur nombre ces dernières années s'explique notamment par un recours sans cesse accru à la sous-traitance (des personnes autrefois employés en CDD, voire en CDI, interviennent désormais par le biais de contrats de prestation de service dans des structures créées ad hoc). Le développement récent du statut de l'auto entrepreneur aurait pu aussi faciliter cette tendance.

Le nombre d'établissement de formation a augmenté entre 2011 et 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2012/2011
Organismes privés	374	399	416	388	377	442	17,2%
Organismes publics	8	8	9	10	11	11	0,0%
Organismes parapublics	4	4	4	5	5	5	0,0%
Ensemble Guadeloupe	386	411	429	403	393	458	16,5%

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

(1) Guadeloupe et Îles du Nord

Une part prépondérante des produits toujours réalisée par les organismes privés

Les organismes du secteur privé réalisent 84,5 % du chiffre d'affaires de la formation continue en 2012.

Parmi les organismes privés, les SARL et les associations loi 1901 réalisent l'essentiel du chiffre d'affaires (respectivement 21 215 662 € et 23 276 832 €).

Une majorité d'acteurs privés

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evol 2012/2011
Organismes privés	28 287 505	33 508 758	37 079 715	52 267 130	58 671 020	58 044 774	-1,1%
Organismes publics	4 709 297	4 390 413	4 073 478	6 649 491	5 592 147	6 075 218	8,6%
Organismes parapublics	2 604 849	2 502 089	3 929 995	4 557 376	5 124 681	4 572 754	-10,8%
Ensemble Guadeloupe	35 601 651	40 401 260	45 083 188	63 473 997	69 387 848	68 692 746	-1,0%

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle Montant en euros

En 2012, la grande majorité des structures réalise un chiffre d'affaires relativement faible, ce qui traduit à la fois leur « petite taille » et le fait que le secteur de la formation professionnelle est à la fois atomisé en Guadeloupe (beaucoup de petites structures) mais concentré aussi (quelques grosses structures assurant une part importante du chiffre d'affaires global). D'ailleurs, 124 travailleurs indépendants (incluant les auto-entrepreneurs) et 42 Entreprises Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (EURL) sont recensés parmi les structures de formation. Les associations, par ailleurs nombreuses, peuvent aussi être de petite taille. Ainsi, les petites structures (dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas les 75 000 €) demeurent majoritaires localement, à l'instar de nombreuses entreprises locales.

Surreprésentation des petites structures de formation

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2012/2011
1 à 75 000 €	67,2%	66,6%	67,0%	65,1%	63,0%	67,0%	4,0%
75 000 à 750 000 €	28,7%	29,8%	29,0%	29,5%	31,0%	26,0%	-5,0%
750 000 € et plus	4,1%	3,6%	4,0%	5,4%	6,0%	6,0%	0,0%
Ensemble Guadeloupe	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

La majorité des ressources provient de la commande publique

En 2012, les administrations publiques contribuent à hauteur de 36 697 136 € au revenu des prestataires

de formation soit 53,4 % de la dépense totale. La « commande publique » est en constante augmentation (malgré une légère inflexion en 2012) mais la progression fut particulièrement forte entre 2008 et 2011 (+136,0 %). Les achats de formation des entreprises représentent 21 950 269 € soit 32,0 % des recettes des organismes. La contribution des entreprises après avoir nettement progressé entre 2009 et 2011, passant de 15,0 millions d'euros à 20,2 a vu sa progression ralentir. En 2012, la progression des produits en provenance des entreprises et des OPCA atteint 8,5 %. 45,1 % de la commande des entreprises sont versées directement par les employeurs, 54,9 % transitent par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) des fonds de la formation continue. Les achats de formation des particuliers atteignent 4 983 272 € soit 7,2 % du chiffre d'affaires des prestataires de formation.

Pouvoirs publics et entreprises financent la formation continue

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2012/2011
Produits provenant des entreprises et des OPCA	14 519 836	15 462 790	15 028 447	18 535 489	20 230 825	21 950 269	8,5%
Produits provenant des pouvoirs publics	13 101 840	15 956 460	20 105 707	33 531 663	37 663 217	36 697 136	-2,6%
Produits provenant des particuliers	4 499 493	4 864 672	4 020 587	4 644 135	5 169 235	4 983 272	-3,6%
Sous-traitance et autres produits	3 480 482	4 077 664	5 928 447	6 762 710	6 324 571	5 062 069	-20,0%
Ensemble Guadeloupe	35 601 651	40 361 586	45 083 188	63 473 997	69 387 848	68 692 746	-1,0%

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle.....Montant en euros

En 2012, la ventilation des produits des organismes de formation déclarés en Guadeloupe provenant des pouvoirs publics est la suivante : 33,4 % au titre des actions financées par le Conseil régional, 12,8 % par l'Etat, 15,2 % par la Commission européenne, 19,1 % par Pôle Emploi. Les autres produits représentent 19,4 %. Un certain nombre d'actions de formation sont cofinancées avec le FSE (Etat, région). Les organismes de formation ne distinguent pas forcément dans leur déclaration les proportions exactes.

Un nombre de stagiaires en hausse en 2012

Parmi les 85 941 stagiaires, 42,7 % sont salariés et 24,1 % sont demandeurs d'emploi. Le nombre de stagiaires augmente légèrement entre 2011 et 2012 (+2,9 %) en comparaison des évolutions antérieures. La baisse du nombre de stagiaires est à contrario particulièrement forte concernant les organismes parapublics (-12,9 %).

Un nombre de stagiaires en hausse

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2012/2011
Organismes privés	42 222	50 120	48 824	64 145	75 312	76 826	2,0%
Organismes publics	5 277	5 901	3 314	3 556	4 129	5 314	28,7%
Organismes parapublics	3 455	2 662	2 752	2 167	2 054	1 789	-12,9%
Ensemble Guadeloupe	50 954	58 683	54 890	69 868	81 495	83 929	3,0%

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

Nombre d'heures stagiaires en hausse

Les heures stagiaires correspondent à la durée de la formation en heures multipliée par le nombre de stagiaires en formation. Elles diminuent de 8,7 % en 2012.

Le volume d'heures stagiaires diminué

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2012/2011
Organismes privés	4 184 328	4 539 231	5 544 037	5 737 128	5 295 923	4 653 339	-12,1%
Organismes publics	1 239 285	561 954	338 598	539 379	579 058	699 897	20,9%
Organismes parapublics	154 074	173 798	89 124	168 500	137 836	136 790	-0,8%
Total Guadeloupe	154 074	735 752	5 971 759	6 445 007	6 012 817	5 490 026	-8,7%

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

La durée moyenne des formations en 2012 est de 63,9 heures, en baisse par rapport à 2011 (72,0 heures). La hausse du nombre de stagiaire en 2012, mais aussi les années précédentes, a conduit à une forte baisse de la durée moyenne des formations (108,8 heures en 2009).

Quatre stagiaires sur dix sont salariés

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2012/2011
Salariés	22 029	26 823	23 440	27 799	35 656	35 985	0,9%
Demandeurs d'emploi	13 280	19 370	14 402	19 349	21 433	20 305	-5,3%
Particuliers	6 915	5 336	4 793	7 696	6 385	9 270	45,2%
Autres	8 730	7 155	12 249	15 024	17 954	18 669	4,0%
non renseigné	0	0	0	0	2 078	1 712	-17,6%
Total général	50 954	58 684	54 884	69 868	83 506	85 941	2,9%

Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle

Les salariés sont les stagiaires les plus nombreux, mais ne bénéficient que de 30,5 % des heures stagiaires. Les demandeurs d'emploi minoritaires parmi les stagiaires concentrent 48,8 % du volume horaire.

Les demandeurs d'emploi bénéficient de presque la moitié des heures stagiaires

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2012/2011
Salariés	1 861 506	1 382 497	2 616 573	1 518 166	1 814 829	1 673 530	-7,8%
Demandeurs d'emploi	1 787 743	2 339 165	1 753 336	3 079 854	2 521 377	2 678 292	6,2%
Particuliers	1 541 788	969 463	1 031 232	1 219 088	1 009 166	554 483	-45,1%
Autres	386 570	583 879	579 361	627 899	663 142	583 721	-12,0%
Total général	5 577 607	5 275 004	5 980 502	6 445 007	6 008 514	5 490 026	-8,6%

Source DIECCTE, Service Régional de Contrôle

Concernant les grands domaines de formation, les formations plurivalentes de services (commerce, comptabilité, banques...) sont toujours les plus suivies (47,7 %, sur la base du nombre de stagiaires) ; viennent ensuite les formations générales (+19,3 %) puis les technologies industrielles fondamentales (17,6 %).

Grands domaines de formation : les services en tête

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2012/2011
Formations générales (chimie, histoire, langues, etc...)	20,6%	18,1%	18,6%	15,2%	21,6%	19,3%	-2,3%
Technologies industrielles fondamentales (industrie, agriculture, etc...)	5,6%	6,2%	6,7%	7,5%	17,6%	17,6%	0,0%
Spécialité plurivalentes des services (commerce, comptabilité, banque, etc...)	49,8%	52,4%	51,5%	55,7%	49,8%	47,7%	-2,1%
Développement des capacités individuelles (management, apprentissage de base, relationnel)	24,0%	23,3%	23,2%	21,6%	11,1%	15,7%	4,6%

Source DIECCTE, Service Régional de Contrôle

Sur la centaine de spécialités référencées, les quatre premières spécialités de formation en nombre d'heures sont dans l'ordre le « le travail social », la « formation générale », le « comptabilité—gestion » et le « développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles ». Elles regroupent 12,6 % des stagiaires mais seulement 24,4 % des heures stagiaires.

Depuis la mise en œuvre d'une des réformes de la loi du 24 novembre 2009, la gestion des déclarations caduques a été modifiée. Celle-ci prévoit que les organismes de formation deviennent caducs dès lors que leur activité est inexistante ou qu'ils n'ont pas transmis leur Bilan Pédagogique et Financier (BPF) au titre d'une année au lieu de deux années auparavant.

Pour en savoir plus :

« Dares analyses » n°014, Février 2015

« Les organismes de formation en Guadeloupe en 2010 », Dieccte Guadeloupe, octobre 2012

Contexte

De nombreux acteurs interviennent dans le champ de la formation professionnelle continue (les employeurs qui doivent participer au financement de la formation professionnelle continue (1,6% de la masse salariale brute pour les employeurs de plus de 20 salariés, 1,05% pour les employeurs de 10 à 20 salariés et 0,55% pour les employeurs de moins de 10 salariés) ; les pouvoirs publics qui participent au financement d'actions de formation (Etat, Conseil régional, Commission européenne par le biais du FSE, Pôle Emploi) ; les organismes de formation ; les organismes collecteurs ; etc...).

Le système est jugé souvent peu lisible pour les personnes et les entreprises, notamment les plus petites, pour construire des projets et se repérer dans l'offre de formation.

La loi du 24 novembre 2009, relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, tente de remédier à ce constat :

- par la publication de la liste des organismes de formation afin de rendre plus visible l'offre de formation ;
- par la création d'un service public de l'orientation afin de garantir aux personnes le droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle, au titre du droit à l'éducation garanti à chacun par l'article L. 111-1 du Code de l'éducation. Le service public de l'orientation tout au long de la vie est organisé pour garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisé en réseaux.

Sources

Cette étude porte sur les données concernant la formation professionnelle continue en Guadeloupe entre 2007 et 2012 et vient compléter celle réalisée en 2012 pour la période 2007-2010 par le service régional de contrôle et le service études, statistique, évaluation.

Les chiffres sont issus des bilans pédagogiques et financiers (BPF) communiqués par les organismes de formation. En effet, chaque année, les personnes physiques ou morales qui réalisent des actions entrant dans le champ de la formation professionnelle continue, doivent adresser, au service en charge du contrôle de la formation professionnelle (service régional de contrôle), un document retraçant l'emploi des sommes reçues et dressant un bilan pédagogique et financier de leur activité.

Le taux de remonté des BPF est le suivant :

◆ Exercice 2009 : 82 % ; ◆ Exercice 2010 : 86 %.

◆ Exercice 2011 : 86% ; ◆ Exercice 2012 : 91% ;

Les organismes de formation les plus importants ont, pour la plupart, communiqué leur bilan pédagogique et financier. Les informations dont nous disposons apparaissent donc comme relativement complètes.

Les chiffres figurant sur les bilans pédagogiques et financiers doivent toutefois être pris avec une certaine prudence. En effet, ces informations sont déclaratives et ne sont pas toujours correctement renseignées notamment sur les données pédagogiques. En outre, la plupart des organismes de formation ne fournissant pas les documents comptables exigés par la réglementation, l'exactitude des produits et charges déclarés par les prestataires de formation ne peut pas être certifiée par l'administration lors de la saisie des bilans pédagogiques et financiers.

Organismes de formation radiés par an :

► 2009 : 37, ► 2010 : 57, ► 2011 : 59, ► 2012 : 9

Les radiations d'organisme de formation sont effectuées, conformément à la réglementation, une fois par an.

Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de GUADELOUPE

Direction :

Rue des Archives, Bisdary – 97113 GOURBEYRE

Téléphone : 05.90.80.50.50, Télécopie : 05.90.80.50.00

Bureau des Abymes – Dothémare

Immeuble C2E – rue de l'Abreuvoire-Dothémare
97139 Les Abymes

Téléphone : 05.90.21.38.21

Télécopie : 05.90.90.28.95

Bureau de Jarry :

Immeuble Raphaël, ZAC Houelbourg Sud, Lot n° 13 - Z.I de Jarry,
97122 Baie-Mahault

Téléphone : 05.90.83.10.34, Télécopie : 05.90.83.70.75

Bureau de Saint -Martin :

20, rue de Galisbay, 97150 Marigot - Saint -Martin

Téléphone : 05.90.29.02.25, Télécopie : 05.90.29.18.73

Bureau de Basse-Terre

30, chemin des Bougainvilliers-Guillard
97100 Basse-Terre

Téléphone : 05.90.99.35.99, Télécopie : 05.90.81.60.05

Rédaction SRC (Service Régional de Contrôle) et SESE (Service Etudes Statistique Evaluation,)

Courriel : 971.statistiques@dieccte.gouv.fr

Site web : www.quadeloupe.dieccte.gouv.fr

